



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

132^{ème} Assemblée de l'UIP

Hanoï (Viet Nam), 28 mars - 1^{er} avril 2015



Conseil directeur
Point 7

CL/196(7f)-R.1
2 mars 2015

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

f) Session annuelle 2015 de la Conférence parlementaire sur l'OMC Genève, 16-17 février 2015

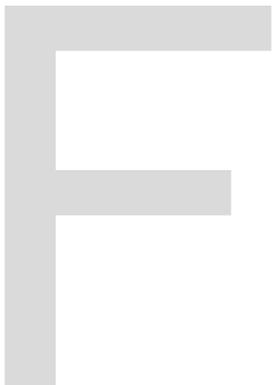
1. La Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est un lieu d'échange d'opinions et d'informations, de confrontation d'expériences et de promotion de l'action parlementaire dans le domaine du commerce international et du développement. Grâce à la synergie de l'UIP et du Parlement européen, la Conférence s'assure de l'efficacité et de l'équité des accords commerciaux multilatéraux; elle a pour objet de promouvoir la transparence des procédures de l'OMC, d'améliorer le dialogue entre les parlements, les gouvernements et la société civile, de renforcer les capacités des parlements sur les questions touchant au commerce international et de peser sur l'orientation des discussions dans le cadre de l'OMC.

2. La session annuelle 2015 de la Conférence s'est déroulée dans les locaux de l'OMC, à Genève, les 16 et 17 février. Y ont assisté plus de 350 délégués et observateurs de 65 pays et 11 organisations internationales, dont 157 parlementaires. Etaient également présents des représentants de 42 Missions permanentes auprès de l'OMC à Genève, inscrits en qualité d'observateurs.

3. Le co-Président du Comité de pilotage de la Conférence, M. K. Örnfjäder (Suède), ainsi que le Vice-Président du Parlement européen, M. O. Rehn, et l'Ambassadeur du Mexique F. De Mateo y Venturini, Président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC ont prononcé des discours à la cérémonie inaugurale. La session a été marquée par une audition avec le Directeur général de l'OMC, M. R. Azevêdo, qui a été suivie avec grand intérêt non seulement par les parlementaires, mais aussi par la diplomatie commerciale et les médias.

4. Cette session qui avait pour thème général "L'OMC a 20 ans" comprenait entre autres un débat intitulé "Le commerce, un catalyseur pour la paix et l'amélioration des conditions de vie", ainsi qu'un dialogue avec des négociateurs de haut rang de l'OMC sur le thème "La politique, le politique et le commerce : maintenir les négociations de l'OMC sur la bonne voie", ainsi qu'une réunion-débat qui avait pour titre "Faire profiter le grand public des bienfaits de l'OMC : les consommateurs et les jeunes, un cas d'école".

5. A la séance de clôture, les participants ont adopté par consensus un Document final (voir *Annexe*) rédigé par le rapporteur du Comité de pilotage, M. Kil Jeong-woo (République de Corée) et amendé selon un processus de larges consultations. Ce document énonce clairement que l'OMC joue un rôle crucial dans la consolidation du multilatéralisme, la mise en place d'un ordre économique mondial inclusif et la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et fondé sur des règles.



6. Ce document réaffirme également que l'OMC doit tirer le meilleur parti de la Conférence parlementaire sur l'OMC, veiller à ce que les parlementaires aient accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour remplir efficacement leur fonction de contrôle et apporter une contribution utile aux politiques commerciales. A cet égard, il met l'accent sur le rôle des parlements pour permettre une ratification rapide de l'Accord sur la facilitation des échanges conclu à la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Bali.

7. Les délibérations de la session pourront bientôt être consultées sur le site web de l'UIP, sous la forme d'une publication électronique qui aura pour titre : "Temps forts de la session 2015 de la Conférence parlementaire sur l'OMC". Outre de nombreuses photos, on trouvera dans cet ouvrage le texte complet des principaux documents, discours et présentations de la session, ainsi que des extraits du débat principal.

Recommandations

8. Maintenant que le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha a repris et alors qu'il devrait s'achever prochainement, il est important que les parlements assurent un contrôle efficace des positions que défendent les gouvernements de leurs pays respectifs dans les négociations de l'OMC. Or, la Conférence parlementaire sur l'OMC leur offre un cadre adéquat pour ce faire. Aussi les parlements et les négociateurs de l'OMC sont-ils invités à y recourir davantage.

9. La Conférence sur l'OMC est un excellent exemple de partenariat entre l'UIP et le Parlement européen destiné à donner une dimension parlementaire à une organisation intergouvernementale essentielle. Cette coopération, qui permet en outre de mutualiser les coûts, est avantageuse pour toutes les parties prenantes et mérite d'être intensifiée.

10. L'UIP se doit de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'OMC de manière à faire avancer le plus rapidement possible la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges qui a été conclu à la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, à Bali. Cet accord qui pourrait représenter pour l'économie mondiale un gain pouvant aller jusqu'à 1 milliard de dollars E.-U. ne deviendra en effet contraignant que lorsque les deux tiers des Membres de l'OMC l'auront ratifié.

SESSION ANNUELLE 2015 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

L'OMC a 20 ans

Genève, 16-17 février 2015

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

DOCUMENT FINAL

Adopté par consensus le 17 février 2015

1. Nous adressons nos félicitations à l'OMC et à ses Membres à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'Organisation. Durant ces deux premières décennies d'existence, l'OMC a joué un rôle essentiel dans le renforcement du multilatéralisme, l'instauration d'un ordre économique mondial inclusif et la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et fondé sur des règles. Nous demeurons convaincus qu'un système commercial international juste et équitable contribue à favoriser la croissance économique mondiale et le développement durable de l'économie, et qu'il concoure à la création d'emplois et au bien-être général.
2. Le commerce ouvert a permis aux pays en développement de participer davantage à l'économie mondiale et de jouer un rôle accru et constructif dans la gouvernance mondiale, comme en atteste le poids qu'ils représentent collectivement dans le G20. En cette année qui marque le 70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il importe également de souligner le rôle du commerce dans le maintien de relations pacifiques et dans la coopération entre les pays.
3. Nous reconnaissons le rôle qu'a joué l'OMC en tirant la sonnette d'alarme contre le protectionnisme au lendemain de la crise économique et financière de 2008. Malgré un accroissement des mesures protectionnistes dans certaines régions, il n'y a pas eu de mesures de représailles ni d'adoption généralisée d'obstacles défensifs. Parce qu'elle a instauré des règles commerciales et un mécanisme efficace de règlement des différends pour les faire respecter, l'OMC a contribué à contenir les vellétés protectionnistes.
4. L'OMC offre un cadre aux négociations mondiales qui ont pour objet de libéraliser le commerce mondial et d'en faire profiter, au même titre, les pays développés et en développement. Nous regrettons que les négociations aient progressé si lentement ces deux dernières décennies et enjoignons aux Membres de l'OMC de redoubler d'efforts pour mener à bien le Cycle de Doha, qui a débuté il y a plus de 13 ans et constitue aujourd'hui le plus long cycle de négociations commerciales qui ait jamais existé. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de toute la souplesse requise et à prendre les mesures qui s'imposent pour aller de l'avant.
5. A cet égard, nous nous félicitons que le Conseil général de l'OMC ait récemment approuvé les décisions prises à la neuvième Conférence ministérielle, à Bali, en décembre 2013, en particulier celle qui a trait à la facilitation des échanges et vise à réduire les formalités et à rationaliser les procédures douanières. Le nouvel accord, qui deviendra juridiquement contraignant une fois qu'il aura été ratifié par les deux tiers des Membres de l'OMC, devrait rapporter à l'économie mondiale entre 400 millions et 1 milliard de dollars E.-U. par an. Aussi engageons-nous les Membres de l'OMC à ratifier ce texte au plus vite. En tant que parlementaires, nous nous engageons à apporter notre pierre à l'édifice.
6. Nous nous félicitons de la décision du Conseil général quant à la constitution de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et appelons, conformément à cette décision, à la conclusion des négociations visant à régler définitivement ce problème. Nous sommes convaincus que la question de la sécurité alimentaire est vitale pour les pays en développement et que les règles de l'OMC doivent faciliter la lutte contre la faim.

7. Nous sommes convaincus qu'un examen du fonctionnement de l'OMC destiné à en renforcer l'efficacité, contribuera à améliorer les règles élaborées dans ce forum commercial. Nous souscrivons à la règle du consensus, principe fondamental de l'OMC, et appelons tous les Membres de l'OMC à ne pas y déroger, notamment dans les décisions finales adoptées au plan ministériel.

8. Maintenant résolu le blocage de l'après-Bali, les Membres de l'OMC doivent profiter de l'occasion et avancer rapidement dans la mise en œuvre de tous les éléments du Paquet de Bali, notamment l'élaboration d'un programme de travail "clairement défini" pour les questions encore en suspens du Cycle de Doha. Les Membres n'ont pas une minute à perdre s'ils veulent respecter l'échéance fixée à la fin juillet 2015. Pour que le Cycle de négociations puisse s'achever le plus rapidement possible, il importe de s'appuyer sur les résultats pertinents obtenus grâce à des années de négociations, tels qu'énoncés dans les projets de textes relatifs aux modalités. Trop d'échéances ont déjà été manquées. Il faut trouver un équilibre dans le programme de travail entre les éléments clés des négociations, à savoir l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles et les services, et la nécessité de maintenir les besoins et intérêts spéciaux des pays en développement au cœur du processus.

9. Les accords de l'OMC doivent avant tout apporter des avantages concrets aux plus pauvres des Membres de l'Organisation. Forts de cette considération, nous engageons les négociateurs à intensifier leurs efforts pour transformer les accords de Bali en avantages économiques concrets pour les pays les moins avancés (PMA), notamment grâce à la création de nouveaux débouchés d'exportation pour les fournisseurs de services des PMA et à la simplification des règles d'origine. Parallèlement, nous engageons les Membres de l'OMC qui n'ont pas encore atteint la cible des 97 pour cent d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les exportations des PMA à le faire le plus rapidement possible.

10. Le lancement du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC devrait contribuer à aider les PMA à recueillir les fruits des nouveaux accords. L'OMC devrait, avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, intensifier l'assistance technique à destination des PMA. En tant que parlementaires, nous nous engageons à travailler aux côtés de nos gouvernements afin de nous assurer qu'ils participent activement à ces efforts.

11. Il est possible que les pays en développement parmi les plus pauvres se heurtent, en ce qui concerne l'offre et les infrastructures commerciales, à des obstacles qui limitent leur capacité à prendre part au commerce international et à en retirer des avantages. L'Aide pour le commerce, initiative de l'OMC financée par des donateurs, a pour objectif de remédier à ces difficultés. Nous nous réjouissons que les chiffres de 2012 montrent une augmentation de 20 pour cent des engagements des donateurs par rapport à l'année précédente. Toutefois, il est préoccupant que cette augmentation concerne majoritairement les pays à revenu intermédiaire tandis que les contributions au profit des PMA ont légèrement diminué. Nous appelons les donateurs à continuer de soutenir cette initiative importante et à veiller à ce qu'une part équitable de l'aide aille aux PMA. Dans cette optique, nous saluons la tenue du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce qui se déroulera à Genève, en juillet 2015, sous l'intitulé général "Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive".

12. Le commerce est une condition nécessaire mais non suffisante de la prospérité économique et du bien-être. Nous constatons avec inquiétude la montée des inégalités économiques, notamment à l'intérieur des pays. Nous continuons à insister sur la nécessité de mener, au plan national, des politiques cohérentes et intégrées en ce qui concerne le commerce, l'industrie, l'emploi et les affaires sociales, de manière à renforcer les capacités de production et à créer des emplois décents. Les pays en développement, et en particulier les PMA, doivent être libres d'appliquer les politiques intérieures qui conviennent pour que l'amélioration des résultats commerciaux se traduise par des créations d'emplois. Les politiques commerciales doivent s'accompagner de mesures fiscales et monétaires de nature à favoriser la création d'emplois, la productivité et une croissance économique inclusive et durable.

13. Compte tenu des obligations et des problèmes mondiaux relevant d'autres domaines tels que l'environnement et les changements climatiques, nous soulignons que notre objectif est de renforcer les relations et la coopération commerciales selon des modalités qui contribuent au développement durable. Nous réaffirmons en outre le principe énoncé dans le préambule de l'Accord de l'OMC qui veut que les mesures prises pour protéger et préserver l'environnement et les moyens mis en œuvre pour ce faire répondent aux besoins et préoccupations respectifs des Membres de l'OMC, quel que soit leur degré de développement économique. En conséquence, au vu de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Nairobi ainsi que des grands sommets de l'ONU prévus en 2015 et de l'adoption prochaine des Objectifs de développement durable, nous appelons à une coopération aussi étroite que possible par l'échange d'informations entre l'OMC et les organes spécialisés de l'ONU chargés des questions sociales, économiques, environnementales et sanitaires. Sans cette coopération, le développement durable est illusoire.

14. Nous convenons par ailleurs que toute mesure commerciale unilatérale contre les importations de biens et de services, sur quelque base relative à la protection de l'environnement ou aux changements climatiques que ce soit, ne doit pas être prise de telle sorte qu'elle constitue une discrimination arbitraire ou injustifiable ou une restriction déguisée du commerce international, bien que la protection de l'environnement, en tant que telle, ne soit pas nécessairement injustifiable.

15. Nous avons assisté, ces dernières années, à une multiplication des accords commerciaux plurilatéraux, régionaux et bilatéraux, notamment en raison de la stagnation du Cycle de Doha. Ces accords peuvent stimuler le commerce entre les parties, ouvrir des secteurs commerciaux qui ne sont que partiellement couverts par les accords de l'OMC, et ils offrent en outre une expérience des négociations qui peut ensuite s'avérer utile dans un contexte multilatéral. Nous rappelons toutefois que ces accords ne sauraient remettre en cause le rôle des accords multilatéraux dans le commerce international, en particulier dans certains domaines sensibles.

16. Au vu des défis que l'OMC doit relever, il apparaît que les parlementaires doivent poursuivre leur travail de collaboration avec cet organe du commerce mondial dont le rôle est éminemment important. Non seulement les parlementaires ratifient les résultats des négociations, mais ils constituent aussi une interface essentielle entre l'OMC et les citoyens qu'ils s'efforcent de servir. Nous appelons l'OMC à tirer pleinement parti de la Conférence parlementaire sur l'OMC et à faire en sorte que les parlementaires aient accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour remplir efficacement leur fonction de contrôle et apporter une contribution valable aux politiques commerciales.